

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

22. Signature de documents liant la Collectivité et la Caf du Calvados relatif au renouvellement du projet social pour la période 2027-2030

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Exposé des motifs :

Suite à la fin de la gestion directe du centre social A. Morgan par la Caf du Calvados au 31 décembre 2023, la Ville et la Caf ont validé une nouvelle organisation des structures d'Animation de la Vie Sociale (AVS) sur le territoire à compter du 1er janvier 2024 :

- Le centre socio-culturel Charles Lemaître dispose d'un agrément « Animation Globale » et « Animation Collective Familles » et couvre les quartiers Sud, Martilly, centre-ville et Orient.
- Un agrément « Animation locale » couvre le quartier du Val de Vire (EVS du Val de Vire) situé dans l'ancienne école de Neuville.
- Un agrément « Animation locale » couvre le quartier Léonard Gille (EVS Léonard Gille).

Cette organisation a été validée pour la période 2024-2025 et prorogée sur l'année 2026.

À compter du 1er janvier 2027, il est prévu :

- Le maintien de l'agrément « Animation locale » pour l'EVS Léonard Gille.
- Le transfert des agréments « Animation Globale » et « Animation Collective Familles » du centre Charles Lemaître vers l'ancienne école de Neuville, avec un territoire d'intervention inchangé incluant le Val de Vire.
- Le développement d'un nouvel agrément EVS sur le quartier Orient, en prenant appui sur des locaux déscolarisés de l'école Pierre Mendès France.

Afin de valider ces agréments pour la période 2027-2030, une démarche participative sera menée en 2026, et les projets devront être transmis à la Caf à l'automne 2026 pour validation.

Il est donc nécessaire de donner à Madame la Maire l'autorisation de signer tout document engageant la Collectivité avec la Caf du Calvados dans le cadre de ce renouvellement.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur,

Accusé de réception du maire du 18 Novembre 2025,

014-200060176-20251218-22b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/22 du 10 décembre 2025 à 20h30





Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal 1^{er} décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer tout document, convention ou avenant liant la Collectivité et la Caf du Calvados relatif au renouvellement des projets sociaux d'Animation de la Vie Sociale pour la période 2027-2030.
- De préciser que cette autorisation couvre l'ensemble des démarches nécessaires à la validation des agréments suivants :
 - Maintien de l'agrément Animation locale pour l'EVS Léonard Gille,

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-22b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/22 du 10 décembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : Atteint

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 06

Le 10 Décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 décembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 décembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggié			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange			<input checked="" type="checkbox"/>	
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques			<input checked="" type="checkbox"/>	
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAI Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric			<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina			<input checked="" type="checkbox"/>	Pascal MARTIN
LAURENT Françoise			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEDRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-22b-DP

Accusé certifié exécuté par LE DRÉAU Nathalie

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/22 du 10 décembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-22b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/22 du 10 décembre 2025 à 20h30